

CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 13 AVRIL 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le trente mars deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente.

Constatant l'absence de quorum et conformément à l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le sept avril deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Étaient présents (9) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Jacqueline RAUTUREAU

Étaient représentés (3) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Bernard DABRETEAU a donné pouvoir à Marie-Hélène Favreau – Madeleine GUITTET a donné pouvoir à Colette Jadaud

Étaient absents excusés (5) : Antoine CHÉREAU – Béatrice GOIN – Dominique LANSON – Daniel ROUSSEAU – Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DEL20230413_01

Rapports d'activité 2022

Madame la Vice-présidente informe l'assemblée que l'article R314-50 du Code de l'action sociale et des familles stipule que « *Un rapport d'activité, établi par une personne ayant qualité pour représenter l'établissement ou le service, est joint au compte administratif et décrit, pour l'exercice auquel se rapporte ce compte, l'activité et le fonctionnement de l'établissement ou du service* »

Madame la Vice-présidente présente donc les rapports établis en application de ces dispositions pour l'EHPAD Centre, l'EHPAD Ouest, l'EHPAA, la Résidence Autonomie et le SSIAD.

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Prend acte des rapports d'activités annuels 2022 EHPAD Centre, EHPAD Ouest, EHPAA, Résidence Autonomie et SSIAD tels qu'ils sont présentés en annexe à la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Glorieuse – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 13 AVRIL 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le trente mars deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente.
Constatant l'absence de quorum et conformément à l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le sept avril deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Étaient présents (9) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Jacqueline RAUTUREAU

Étaient représentés (3) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Bernard DABRETEAU a donné pouvoir à Marie-Hélène Favreau – Madeleine GUITTET a donné pouvoir à Colette Jadaud

Étaient absents excusés (5) : Antoine CHEREAU – Béatrice GOIN – Dominique LANSON – Daniel ROUSSEAU – Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N° DEL20230413_02

Modification du tableau des effectifs

Madame la Vice-présidente expose aux membres du conseil d'administration qu'il lui appartient de modifier les grades de postes permanents présents au tableau des effectifs pour les ajuster au grade des agents recrutés, dans le respect des effectifs autorisés, ainsi ce qui suit :

Affectation	Suppression de poste	Création de poste	Date d'effet
FILIERE MEDICO-SOCIALE			
EHPAD Multisite Rocheservière	Agent social principal 2 ^{ème} classe (Cat. C) Temps complet	Agent social (Cat. C) Temps complet	01/07/2023
EHPAD Multisite Montaigu	Agent social principal 1 ^{ère} classe (Cat. C) Temps non complet 28/35	Agent social (Cat. C) Temps non complet 28/35	01/09/2023
EHPAD Multisite Rocheservière	Agent social (Cat. C) Temps non complet 31,5/35	Aide-soignant (Cat. B) Temps non complet 31,5/35	01/07/2023
EHPAD Multisite Montaigu		Cadre d'emploi Agent Social (Cat. C) Ou Cadre d'emploi Aide- Soignant (Cat. B) Temps non complet 28/35	15/04/2023
EHPAD Multisite Montaigu et Rocheservière		Infirmier en Soins Généraux (Cat. A) Temps Complet 6 mois	15/04/2023

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

17 AVR. 2023

SLO

ID : 085-200073822-20230413-DEL20230413_02-DE

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Crée et supprime les postes ci-dessus listés,
- Dit que pour le poste ouvert sur plusieurs grades, le tableau des effectifs retiendra le garde du candidat retenu,
- Autorise Monsieur le Président à recourir au recrutement de contractuels sur ces emplois si la recherche de fonctionnaire s'avère infructueuse,
- Autorise, le cas échéant, Monsieur le Président à définir la rémunération du contractuel retenu en tenant compte de son niveau de qualification et d'expérience, sans pouvoir dépasser le 8ème échelon du grade retenu,
- Dit que les dépenses induites seront imputées aux crédits prévus à cet effet au chapitre concerné.

Fait à Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 13 AVRIL 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le trente mars deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente.

Constatant l'absence de quorum et conformément à l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le sept avril deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Étaient présents (9) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Jacqueline RAUTUREAU

Étaient représentés (3) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Bernard DABRETEAU a donné pouvoir à Marie-Hélène Favreau – Madeleine GUITTET a donné pouvoir à Colette Jadaud

Étaient absents excusés (5) : Antoine CHEREAU – Béatrice GOIN – Dominique LANSON – Daniel ROUSSEAU – Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N° DEL20230413_03

Mise à jour du tableau des effectifs du Service Cuisine

Madame la Vice-présidente expose à l'assemblée qu'auparavant chaque unité de production représentait un budget annexe.

Dans un souci de lisibilité, à compter de 2023, l'ensemble des effectifs du service cuisine est regroupé sous le budget principal, service cuisine.

Madame la Vice-présidente présente à l'assemblée le nouveau tableau en lien avec le budget et précise qu'il convient de le fixer pour l'exercice 2023.

EMPLOIS PERMANENTS CUISINE

Filières Grades	Catégorie	Emplois permanent ouvert	Titulaire			Contractuel			Temps effectif occupé emplois permanent
			Temps complet	Temps non complet	Temps effectif occupé	Temps complet	Temps non complet	Temps effectif occupé	
Filière médico-sociale									
Agent social principal 2 ^{ème} cl.	C	3,13		3,13	3,13			0	3,13
Agent sociale	C	6,28	4	1,48	5,48			0	5,48
Filière technique									
Agent maîtrise principal	C	2	2		2			0	2
Agent de maîtrise	C	1	1		1			0	1
Adj. technique principal 2 ^{ème} cl.	C	4,91	4	0,91	4,91			0	4,91
Adjoint technique	C	11,5	9	0,5	9,5	1		1	10,5
TOTAL		28,82							27,02

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 17 AVR. 2023

ID : 085-200073922-20230413-DEL20230413_03-DE

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Arrêter le tableau des effectifs 2023 présenté pour la cuisine tel que suit :

- EMPLOIS PERMANENTS CUISINE

Filières Grades	Catégorie	Emplois permanent ouvert	Titulaire			Contractuel			Temps effectif occupé emplois permanent
			Temps complet	Temps non complet	Temps effectif occupé	Temps complet	Temps non complet	Temps effectif occupé	
Filière médico-sociale									
Agent social principal 2 ^{ème} cl.	C	3,13		3,13	3,13			0	3,13
Agent sociale	C	6,28	4	1,48	5,48			0	5,48
Filière technique									
Agent maîtrise principal	C	2	2		2			0	2
Agent de maîtrise	C	1	1		1			0	1
Adj. technique principal 2 ^{ème} cl.	C	4,91	4	0,91	4,91			0	4,91
Adjoint technique	C	11,5	9	0,5	9,5	1		1	10,5
TOTAL		28,82							27,02

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Cherreau
Date de signature : 14/04/2023
Qualité : Président du CIAS Terres
de Montaigu

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 13 AVRIL 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le trente mars deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente. Constatant l'absence de quorum et conformément à l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le sept avril deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Étaient présents (9) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Jacqueline RAUTUREAU

Étaient représentés (3) : Jean-Michel BRÉGEON a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Bernard DABRETEAU a donné pouvoir à Marie-Hélène Favreau – Madeleine GUITTET a donné pouvoir à Colette Jadaud

Étaient absents excusés (5) : Antoine CHÉREAU – Béatrice GOIN – Dominique LANSON – Daniel ROUSSEAU – Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N° DEL20230413_04

Conventions liées à l'avancée du Plan d'Aide à l'Investissement (PAI) Numérique

Madame la Vice-présidente rappelle que le CIAS a été retenu pour la mise en place du Plan d'Aide à l'Investissement (PAI) Numérique qui permettra de sécuriser les données de santé, mettre en œuvre une messagerie sécurisée de santé en améliorant et sécurisant le réseau WIFI des résidences et en créant un double réseau internet-téléphone pour les résidents et un autre pour les professionnels.

Afin de pouvoir mettre en place les différentes étapes de ce plan d'investissement numérique, diverses conventions devront être signer, notamment avec l'Agence du Numérique en Santé (ANS).

Il est proposé au Conseil d'administration d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à venir afin de poursuivre le Plan d'Aide à l'Investissement Numérique.

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les conventions nécessaires à l'avancée du Plan d'Aide à l'Investissement (PAI) Numérique.

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification



CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 13 AVRIL 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le trente mars deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{re} Vice-présidente. Constatant l'absence de quorum et conformément à l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le sept avril deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{re} Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Étaient présents (9) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Jacqueline RAUTUREAU

Étaient représentés (3) : Jean-Michel BRIGEON a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Bernard DABRETEAU a donné pouvoir à Marie-Hélène Favreau – Madeleine GUITTET a donné pouvoir à Colette Jadaud

Étaient absents excusés (5) : Antoine CHÉREAU – Béatrice GOIN – Dominique LANSON – Daniel ROUSSEAU – Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N° DEL20230413_05

Grille tarifaire appliquée aux écoles et périscolaires

Madame la Vice-présidente expose à l'assemblée que les repas des élèves des écoles de Rocheservière et Mormaison et les repas du périscolaire de Rocheservière sont préparés par les cuisines de la résidence L'Arbrasève, ceux du périscolaire de L'Herbergement sont préparés par les cuisines de la résidence Martial Caillaud.

Dans un souci de lisibilité, il convient d'unifier les tarifs et par la même occasion considérant l'augmentation des prix des denrées alimentaires, il est proposé au Conseil d'administration d'augmenter les tarifs appliqués aux écoles et périscolaires à compter du 8 juillet 2023.

Madame la Vice-présidente précise que l'ensemble des interlocuteurs a été rencontré.

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Fixe les différents tarifs appliqués pour les écoles et les périscolaires, à compter du 8 juillet 2023, ainsi qu'il suit :

Repas complet	4,41 €
Repas complet avec transport de proximité	4,52 €
Repas complet avec service en self	4,57 €

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par Antoine
Chéreau
Date de signature : 14/04/2023
Qualité : Président du CIAS Terres
de Montaigu



CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 13 AVRIL 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le trente mars deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente.
Constatant l'absence de quorum et conformément à l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le sept avril deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Étaient présents (9) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Jacqueline RAUTUREAU

Étaient représentés (3) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Bernard DABRETEAU a donné pouvoir à Marie-Hélène Favreau – Madeleine GUITTET a donné pouvoir à Colette Jadaud

Étaient absents excusés (5) : Antoine CHEREAU – Béatrice GOIN – Dominique LANSON – Daniel ROUSSEAU – Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N° DEL20230413_06

Grille tarifaire de la Résidence Autonomie Oxalis

Madame la Vice-président expose à l'assemblée que la Résidence Autonomie Oxalis à La Boissière-de-Montaigu est partiellement habilitée à l'aide sociale. Celui-ci a arrêté les tarifs 2023.

Il est proposé au Conseil d'administration, d'une part, de continuer à aligner l'ensemble des tarifs sur ceux de l'aide sociale, et d'autre part, et afin de tenir compte de l'augmentation des denrées alimentaires, d'augmenter de 10% les tarifs annexes.

Vu l'arrêté n°2023 PSF-DAPAPH/SO2A n°119 en date du 07 mars 2023 du conseil départemental de Vendée portant décision des tarifs applicables aux résidents admis à l'aide sociale au 1^{er} janvier 2023 ;

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Fixe les tarifs de la Résidence Autonomie Oxalis, à compter du 1^{er} janvier 2023, comme suit :
 - o Hébergement permanent :
 - T1 Bis : redevance mensuelle de 1 703,35 € dont 831,37 € au titre du loyer et charges locatives et 871,98 € au titre des services communs obligatoires
 - T1 Bis couple (par personne) : redevance mensuelle de 1 365,28 € dont 493,28 € au titre du loyer et charges locatives et 871,98 € au titre des services communs obligatoires
 - Personne en situation de handicap, quel que soit l'âge : redevance mensuelle de 2 238,67 € dont 831,37 € au titre du loyer et charges locatives et 1 407,30 € au titre des services communs obligatoires

Envoyé en préfecture le 14/04/2023
Reçu en préfecture le 14/04/2023
Publié le 17 AVR. 2023 SLOW
ID : 085-200073922-20230413-DEL20230413_06-DE

- Hébergement temporaire : 66,73 € par jour
- Services optionnels
 - Petit-déjeuner : 1,10 € par jour
 - Dîner : 2,20 € par jour
 - Entretien du linge : 22,54 € par mois
 - Téléphone : 11 € par mois
 - Internet : 5 € par mois

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 13 AVRIL 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le trente mars deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente.

Constatant l'absence de quorum et conformément à l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le sept avril deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Étaient présents (9) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Jacqueline RAUTUREAU

Étaient représentés (3) : Jean-Michel BRIGEON a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Bernard DABRETEAU a donné pouvoir à Marie-Hélène Favreau – Madeleine GUITTET a donné pouvoir à Colette Jadaud

Étaient absents excusés (5) : Antoine CHEREAU – Béatrice GOIN – Dominique LANSON – Daniel ROUSSEAU – Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N° DEL20230413_07

Comptes de gestion 2022

Madame la Vice-présidente présente au conseil d'administration les comptes de gestion 2022, dressés par Monsieur le Trésorier :

- Budget général du CIAS
- Budget annexe Cuisine partagée
- Budget annexe Résidence Autonomie à domicile
- Budget annexe Portage de repas
- Budget annexe EHPAD Multisite (secteur Montaigu)
- Budget annexe Résidences non médicalisées
- Budget annexe SSIAD (services de soins infirmiers à domicile)
- Budget annexe EHPA (secteur Rocheservière)
- Budget annexe UPR
- Budget annexe EHPAD Multisite (secteur Rocheservière)

Après avoir constaté l'identité des valeurs entre les comptes administratifs et les comptes de gestion, le conseil d'administration, à l'unanimité, statuant sur l'exécution du budget général et des budgets annexes de l'exercice en ce qui concerne les différentes sections budgétaires

- Déclare que les comptes de gestion dressés par le Trésorier, pour l'exercice 2022 du budget général et des budgets annexes, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Fait à Montaigu-Vendée

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*



CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 13 AVRIL 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures trente.

Le Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le trente mars deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente.

Constatant l'absence de quorum et conformément à l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le sept avril deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Étaient présents (9) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Jacqueline RAUTUREAU

Étaient représentés (3) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Bernard DABRETEAU a donné pouvoir à Marie-Hélène Favreau – Madeleine GUITTET a donné pouvoir à Colette Jadaud

Étaient absents excusés (5) : Antoine CHÉREAU – Béatrice GOIN – Dominique LANSON – Daniel ROUSSEAU – Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N° DEL20230413_08

Compte administratif 2022 et affectation du résultat – Budget principal de Terres de Montaigu, CIAS Montaigu-Rocheservière (43150)

Madame la Vice-présidente présente au conseil d'administration le compte administratif 2022 du budget principal du CIAS Terres de Montaigu.

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Adopte le compte administratif du budget principal (43150) de Terres de Montaigu, CIAS Montaigu-Rocheservière de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Titres émis	1 465 714,64 €	78 453,08 €	1 544 167,72 €
Mandats émis	1 432 015,53 €	101 952,42 €	1 533 967,95 €
Solde de l'exercice	33 699,11 €	-23 499,34 €	10 199,77 €
Résultats antérieurs	-17 092,00 €	-19 501,40 €	-36 593,40 €
Résultats cumulés	16 607,11 €	-43 000,74 €	-26 393,63 €

- Affecte le résultat de fonctionnement sur l'exercice 2023

Affectation du résultat de fonctionnement		
1068	Affectation en investissement	16 607,11

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Montaigu-Vendée



CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 13 AVRIL 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le trente mars deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente.

Constatant l'absence de quorum et conformément à l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le sept avril deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Étaient présents (9) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Jacqueline RAUTUREAU

Étaient représentés (3) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Bernard DABRETEAU a donné pouvoir à Marie-Hélène Favreau – Madeleine GUITTET a donné pouvoir à Colette Jadaud

Étaient absents excusés (5) : Antoine CHÉREAU – Béatrice GOIN – Dominique LANSON – Daniel ROUSSEAU – Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N° DEL20230413_09

Compte administratif 2022 et affectation du résultat – Budget annexe CUISINE PARTAGEE (43154)

Madame la Vice-présidente présente au conseil d'administration le compte administratif 2022 du budget annexe CUISINE PARTAGEE.

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Adopte le compte administratif du budget annexe CUISINE PARTAGEE (43154) de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Titres émis	952 888,74 €	33 669,19 €	986 557,93 €
Mandats émis	1 034 598,77 €	17 183,05 €	1 051 781,82 €
Solde de l'exercice	-81 710,03 €	16 486,14 €	-65 223,89 €
Résultats antérieurs	0,00 €	-68 853,02 €	-68 853,02 €
Résultats cumulés	-81 710,03 €	-52 366,88 €	-134 076,91 €

- Clôture le budget annexe CUISINE PARTAGEE (43154) au 31 décembre 2022 et transfère les résultats 2022, les actifs et passifs du budget annexe au budget principal du CIAS
- Affecte le résultat de fonctionnement au budget principal sur l'exercice 2023

Affectation du résultat de fonctionnement		
002	Excédent capitalisé	-81 710,03 €

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée



CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 13 AVRIL 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le trente mars deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente. Constatant l'absence de quorum et conformément à l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le sept avril deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Étaient présents (9) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Jacqueline RAUTUREAU

Étaient représentés (3) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Bernard DABRETEAU a donné pouvoir à Marie-Hélène Favreau – Madeleine GUITTET a donné pouvoir à Colette Jadaud

Étaient absents excusés (5) : Antoine CHÉREAU – Béatrice GOIN – Dominique LANSON – Daniel ROUSSEAU – Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N° DEL20230413_10

Compte administratif 2022 et affectation du résultat – Budget annexe PORTAGE DE REPAS A DOMICILE (43155)

Madame la Vice-présidente présente au conseil d'administration le compte administratif 2022 du budget annexe PORTAGE DE REPAS A DOMICILE.

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Adopte le compte administratif du budget annexe PORTAGE DE REPAS A DOMICILE (43155) de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Titres émis	104 928,74 €	4 463,60 €	109 392,34 €
Mandats émis	121 975,44 €	800,00 €	122 775,44 €
Solde de l'exercice	-17 046,70 €	3 663,60 €	-13 383,10 €
Résultats antérieurs	-66 133,01 €	10 017,65 €	-56 115,36 €
Résultats cumulés	-83 179,71 €	13 681,25 €	-69 498,46 €

- Clôture le budget annexe PORTAGE DE REPAS A DOMICILE (43155) au 31 décembre 2022 et transfère les résultats 2022, les actifs et passifs du budget annexe au budget principal du CIAS
- Affecte le résultat de fonctionnement au budget principal sur l'exercice 2023

Affectation du résultat de fonctionnement		
002	Report en fonctionnement	- 83 179,71 €

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée



CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 13 AVRIL 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le trente mars deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente. Constatant l'absence de quorum et conformément à l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le sept avril deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Étaient présents (9) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Jacqueline RAUTUREAU

Étaient représentés (3) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Bernard DABRETEAU a donné pouvoir à Marie-Hélène Favreau – Madeleine GUITTET a donné pouvoir à Colette Jadaud

Étaient absents excusés (5) : Antoine CHÉREAU – Béatrice GOIN – Dominique LANSON – Daniel ROUSSEAU – Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N° DEL20230413_11

Compte administratif 2022 et affectation du résultat – Budget annexe RESIDENCE AUTONOMIE (43153)

Madame la Vice-présidente présente au conseil d'administration le compte administratif 2022 du budget annexe RESIDENCE AUTONOMIE.

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Adopte le compte administratif du budget annexe RESIDENCE AUTONOMIE (43153) de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Titres émis	454 078,94 €	4 278,46 €	458 357,40 €
Mandats émis	531 098,83 €	8 343,25 €	539 442,08 €
Solde de l'exercice	-77 019,89 €	-4 064,79 €	-81 084,68 €
Résultats antérieurs	-39 502,76 €	-370,20 €	-39 872,96 €
Résultats cumulés	-116 522,65 €	-4 434,99 €	-120 957,64 €

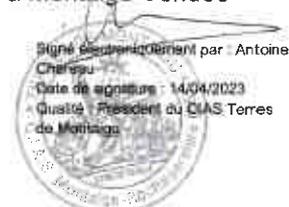
- Affecte le résultat de fonctionnement sur l'exercice 2023

Affectation du résultat de fonctionnement		
002	Report en fonctionnement	- 116 522,65 €

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gioriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification



CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 13 AVRIL 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le trente mars deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente, constatant l'absence de quorum et conformément à l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le sept avril deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Étaient présents (9) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Jacqueline RAUTUREAU

Étaient représentés (3) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Bernard DABRETEAU a donné pouvoir à Marie-Hélène Favreau – Madeleine GUITTET a donné pouvoir à Colette Jadaud

Étaient absents excusés (5) : Antoine CHÉREAU – Béatrice GOIN – Dominique LANSON – Daniel ROUSSEAU – Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N° DEL20230413_12

Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2022 et affectation du résultat – Budget annexe EHPAD Multisite Secteur Centre (43151)

Madame la Vice-présidente présente au conseil d'administration l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) du budget annexe EHPAD Multisite Secteur Centre.

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Adopte l'ERRD du budget annexe EHPAD Multisite Secteur Centre (43151) de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

	Hébergement	Dépendance	Soins	Total général
Total des titres émis en 2022	3 072 786,86 €	975 992,89 €	1 979 908,77 €	6 028 688,52 €
Total des mandats émis en 2022	3 130 719,26 €	1 017 595,03 €	1 853 179,78 €	6 001 494,07 €
Résultat de l'exercice 2022	-57 932,40 €	-41 602,14 €	126 729,99 €	27 194,45 €
Solde compte 110 ou 119 en BS au CDG 2022	-36 925,71 €	- 116 070,44 €		-152 996,15 €
Résultat au 31/12/2022 à affecter	- 94 858,11 €	-30 943,59 €		-125 801,70 €

- Affecte le résultat ainsi

L'affectation du résultat est la suivante :	Hébergement	Dépendance et soins	Total général
RESERVES DE COMPENSATION DE DEFICIT	0,00 €	0,00 €	31 175,94 €
Réserves d'investissements	0,00 €	0,00 €	55 793,63 €
en report à nouveau déficitaire sur l'année 2023 (compte 119)	- 94 858,11 €	-30 943,59 €	-125 801,70 €
TOTAL AFFECTE	- 94 858,11 €	-30 943,59 €	-125 801,70 €

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Glorieuse – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé et accompli par : Antoine

CHÉREAU

Date de signature : 14/04/2023

Qualité : Président du CIAS Terres de Montaigu

CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 13 AVRIL 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le trente mars deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente. Constatant l'absence de quorum et conformément à l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le sept avril deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Étaient présents (9) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Jacqueline RAUTUREAU

Étaient représentés (3) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Bernard DABRETEAU a donné pouvoir à Marie-Hélène Favreau – Madeleine GUITTET a donné pouvoir à Colette Jadaud

Étaient absents excusés (5) : Antoine CHEREAU – Béatrice GOIN – Dominique LANSON – Daniel ROUSSEAU – Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N° DEL20230413_13

Compte administratif 2022 et affectation du résultat – Budget annexe RESIDENCES NON MEDICALISEES (43157)

Madame la Vice-présidente présente au conseil d'administration le compte administratif 2022 du budget annexe RESIDENCES NON MEDICALISEES.

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Adopte le compte administratif du budget annexe RESIDENCE NON MEDICALISEES (43157) de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Titres émis	849 356,00 €	14 295,48 €	863 651,48 €
Mandats émis	773 575,11 €	12 814,23 €	786 389,34 €
Solde de l'exercice	75 780,89 €	1 481,25 €	77 262,14 €
Résultats antérieurs		3 678,37 €	3 678,37 €
Résultats cumulés	75 780,89 €	5 159,62 €	80 940,51 €

- Affecte le résultat de fonctionnement sur l'exercice 2022

Affectation du résultat de fonctionnement	
Report à nouveau excédentaire	75 780,89 €

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Glorieuse – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 14/04/2023
Qualité : Président du CIAS Terres
de Montaigu

CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 13 AVRIL 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le trente mars deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente, constatant l'absence de quorum et conformément à l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le sept avril deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Étaient présents (9) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Jacqueline RAUTUREAU

Étaient représentés (3) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Bernard DABRETEAU a donné pouvoir à Marie-Hélène Favreau – Madeleine GUITTET a donné pouvoir à Colette Jadaud

Étaient absents excusés (5) : Antoine CHEREAU – Béatrice GOIN – Dominique LANSON – Daniel ROUSSEAU – Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N° DEL20230413_14

Compte administratif 2022 et affectation du résultat – Budget annexe SSIAD (43156)

Madame la Vice-présidente présente au conseil d'administration le compte administratif 2022 du budget annexe SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile).

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Adopte le compte administratif du budget annexe SSIAD (43156) de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Titres émis	434 722,53 €	0,00 €	434 722,53 €
Mandats émis	458 196,32 €	0,00 €	458 196,32 €
Solde de l'exercice	-23 473,79 €	0,00 €	-23 473,79 €
Résultats antérieurs		1 279,18 €	1 279,18 €
Résultats cumulés	-23 473,79 €	1 279,18 €	-22 194,61 €

- Affecte le résultat de fonctionnement sur l'exercice 2022

Affectation du résultat de fonctionnement	
Reprise sur réserve de compensation	-22 039,18 €
Report à nouveau déficitaire	-1 434,61 €

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Glorieuse – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine Chereau
Date de signature : 14/04/2023
Qualité : Président du CIAS Terres de Montaigu



CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 13 AVRIL 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le trente mars deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente. Constatant l'absence de quorum et conformément à l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le sept avril deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Étaient présents (9) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Jacqueline RAUTUREAU

Étaient représentés (3) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Bernard DABRETEAU a donné pouvoir à Marie-Hélène Favreau – Madeleine GUITTET a donné pouvoir à Colette Jadaud

Étaient absents excusés (5) : Antoine CHEREAU – Béatrice GOIN – Dominique LANSON – Daniel ROUSSEAU – Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N° DEL20230413_15

Compte administratif 2022 et affectation du résultat – Budget annexe EHPA (43158)

Madame la Vice-présidente présente au conseil d'administration le compte administratif 2022 du budget annexe EHPA.

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Adopte le compte administratif du budget EHPA (43158) de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Titres émis	309 265,44 €	14 358,98 €	323 624,42 €
Mandats émis	339 422,99 €	0,00 €	339 422,99 €
Solde de l'exercice	-30 157,55 €	14 358,98 €	-15 798,57 €
Résultats antérieurs	-16 446,97 €	91 084,93 €	74 637,96 €
Résultats cumulés	-46 604,52 €	105 443,91 €	58 839,39 €

- Affecte le résultat de fonctionnement sur l'exercice 2023

Affectation du résultat de fonctionnement		
002	Report en fonctionnement	-46 604,52 €

Fait à Montaigu-Vendée

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification



CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 13 AVRIL 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le trente mars deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente.

Constatant l'absence de quorum et conformément à l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le sept avril deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Étaient présents (9) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Jacqueline RAUTUREAU

Étaient représentés (3) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Bernard DABRETEAU a donné pouvoir à Marie-Hélène Favreau – Madeleine GUITTET a donné pouvoir à Colette Jadaud

Étaient absents excusés (5) : Antoine CHEREAU – Béatrice GOIN – Dominique LANSON – Daniel ROUSSEAU – Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N° DEL20230413_16

Compte administratif 2022 et affectation du résultat – Budget annexe UP (43159)

Madame la Vice-présidente présente au conseil d'administration le compte administratif 2022 du budget annexe UP (Unité de Production de Repas).

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Adopte le compte administratif du budget UP (43159) de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Ensemble
Titres émis	572 128,38 €	0,00 €	572 128,38 €
Mandats émis	656 861,39 €	0,00 €	656 861,39 €
Solde de l'exercice	-84 733,01 €	0,00 €	-84 733,01 €
Résultats antérieurs	-123 823,14 €	0,00 €	-123 823,14 €
Résultats cumulés	-208 556,15 €	0,00 €	-208 556,15 €

- Clôture le budget annexe UP (43159) au 31 décembre 2022 et transfère les résultats 2022, les actifs et passifs du budget annexe au budget principal du CIAS
- Affecte le résultat de fonctionnement au budget principal sur l'exercice 2023 :

Affectation du résultat de fonctionnement		
002	Report en fonctionnement	-208 556,15 €

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée



L'an deux-mille-vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le trente mars deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente. Constatant l'absence de quorum et conformément à l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le sept avril deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Étaient présents (9) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAU – Jacqueline RAUTUREAU

Étaient représentés (3) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Bernard DABRETEAU a donné pouvoir à Marie-Hélène Favreau – Madeleine GUITTET a donné pouvoir à Colette Jadaud

Étaient absents excusés (5) : Antoine CHÉREAU – Béatrice GOIN – Dominique LANSON – Daniel ROUSSEAU – Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N° DEL20230413_17

Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2022 et affectation du résultat – Budget annexe EHPAD Multisite Secteur Ouest (43152)

Madame la Vice-présidente présente au conseil d'administration l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) du budget annexe EHPAD Multisite Secteur Ouest.

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Adopte l'ERRD du budget annexe EHPAD Multisite Secteur Ouest (43152) de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

-	Hébergement	Dépendance	Soins	Total général
Total des titres émis en 2022	3 279 151,69 €	1 071 446,50 €	2 053 930,97 €	6 404 529,16 €
Total des mandats émis en 2022	3 541 126,85 €	1 214 641,88 €	2 127 370,45 €	6 883 139,18 €
Résultat de l'exercice 2022	-261 975,16 €	-143 195,38 €	-73 439,48 €	-478 610,02 €
Solde compte 110 ou 119 en BS au CDG 2022	-320 172,22 €	-397 067,62 €		-717 239,84 €
Résultat au 31/12/2022 à affecter	- 582 147,38 €	-613 702,48 €		-1 195 849,86 €

- Affecte le résultat ainsi :

L'affectation du résultat est la suivante :	Hébergement	Dépendance et soins	Total général
RESERVES DE COMPENSATION DE DEFICIT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reserves d'investissements	0,00 €	0,00 €	0,00 €
en report à nouveau déficitaire sur l'année 2023 (compte 119)	- 582 147,38 €	- 613 702,48 €	- 1 195 849,86 €
TOTAL AFFECTE	- 582 147,38 €	- 613 702,48 €	- 1 195 849,86 €

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé et contresigné par : Antoine
CHÉREAU
Date de signature : 14/04/2023
Qualité : Président du CIAS Terres
de Montaigu

CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 13 AVRIL 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le trente mars deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente.

Constatant l'absence de quorum et conformément à l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le sept avril deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Étaient présents (9) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Jacqueline RAUTUREAU

Étaient représentés (3) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Bernard DABRETEAU a donné pouvoir à Marie-Hélène Favreau – Madeleine GUITTET a donné pouvoir à Colette Jadaud

Étaient absents excusés (5) : Antoine CHEREAU – Béatrice GOIN – Dominique LANSON – Daniel ROUSSEAU – Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N° DEL20230413_18

Budget supplémentaire du budget principal 2023

Madame la Vice-présidente présente au conseil d'administration le budget supplémentaire 2023 pour le budget principal. Le budget supplémentaire a pour but de reprendre les résultats tels qu'adoptés ci-avant et d'ajuster le cas échéant les crédits budgétaires de l'année en cours

Les inscriptions de fonctionnement s'établissent à 340 000 € et concernent :

- La reprise des déficits cumulés du budget principal et des budgets annexes Cuisines Partagées, Portage de Repas et UPR qui ont été clôturés au 31 décembre 2022 pour 339 792,09 € ;
- Des autres charges de gestion courante pour 10,00 € ;
- Des dépenses imprévues pour 197,91 € ;
- Des refacturations aux budgets annexes pour 340 000 €.

Les inscriptions d'investissement s'établissent à 82 000 € et concernent :

- La reprise des déficits cumulés du budget principal et des budgets annexes Cuisines Partagées, Portage de Repas qui ont été clôturés au 31 décembre 2022 pour 81 000,74 € ;
- Des dépenses imprévues pour 313,63 € ;
- Un emprunt d'équilibre pour 82 000 €.

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve le budget supplémentaire 2023 pour le budget principal.

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 14/04/2023
Qualité : Président du CIAS Terres
de Montaigu

CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 13 AVRIL 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le trente mars deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente. Constatant l'absence de quorum et conformément à l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le sept avril deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Étaient présents (9) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Jacqueline RAUTUREAU

Étaient représentés (3) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Bernard DABRETEAU a donné pouvoir à Marie-Hélène Favreau – Madeleine GUITTET a donné pouvoir à Colette Jadaud

Étaient absents excusés (5) : Antoine CHÉREAU – Béatrice GOIN – Dominique LANSON – Daniel ROUSSEAU – Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N° DEL20230413_19

Avance de trésorerie par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération

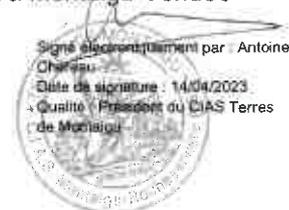
Madame la Vice-présidente expose que, pour faire face aux problèmes de trésorerie qui surviennent régulièrement en fin de mois, le CIAS dispose aujourd'hui d'une ligne de trésorerie contractée avec la Caisse d'Epargne dont le montant est limité.

Pour couvrir les besoins ponctuels de trésorerie qui pourraient survenir pour l'année 2023, le Conseil d'administration est invité à solliciter de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, la mise en place d'une avance de trésorerie d'un montant de 300 000 € jusqu'au 31 décembre 2023.

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à solliciter de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération la mise en place d'une avance de trésorerie d'un montant de 300 000 € jusqu'au 31 décembre 2023.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 13 AVRIL 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le treize mars deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente.

Constatant l'absence de quorum et conformément à l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le sept avril deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Étaient présents (9) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Jacqueline RAUTUREAU

Étaient représentés (3) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Bernard DABRETEAU a donné pouvoir à Marie-Hélène Favreau – Madeleine GUITTET a donné pouvoir à Colette Jadaud

Étaient absents excusés (5) : Antoine CHEREAU – Béatrice GOIN – Dominique LANSON – Daniel ROUSSEAU – Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N° DEL20230413_20

Documents réglementaires des EHPAD Hébergement Permanent et Hébergement Temporaire

Madame la Vice-présidente rappelle que la mise à jour des documents réglementaires permet d'unifier l'ensemble des documents qui étaient jusqu'à présent en vigueur sur l'ensemble des EHPAD Multisite Secteur Centre et Secteur Ouest en prenant en compte les dernières avancées législatives apportées par la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (LOI n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 dite loi ASV).

Les documents relatifs à l'Hébergement temporaire (HT) de la Résidence Martial Caillaud diffèrent dans le sens où la facturation est réalisée à terme échu et non à terme à échoir

Madame la Vice-présidente rappelle à l'assemblée que des groupes de travail constitués de responsables de site, d'agents administratifs et d'animation, de présidents de Conseil de la Vie Sociales, se sont réunis les 13 et 20 janvier 2023 afin d'élaborer une mise à jour de l'ensemble des livrets d'accueil. Une relecture des travaux de groupe a été réalisée entre le 27 janvier et le 03 février.

Les documents qui sont soumis au vote sont le résultat de ce travail qui a consisté en une harmonisation des documents par type de résidence.

Le livret d'accueil est remis à chaque futur résident, le contrat de séjour détermine les termes du contrat qui lie le résident et le CIAS pendant la durée du séjour.

La mise à jour réglementaire du contrat de séjour est la plus pointue juridiquement car ce document régit les droits et les devoirs de chacun des contractants pendant toute la durée du séjour à la résidence, ainsi des désignations très spécifiques telles que : désignation de la personne de confiance, du référent familial, information sur les directives anticipées...

Le règlement de fonctionnement reprend en grande partie les règles du contrat de séjour, mais de façon plus pragmatique sur ce qu'il est possible de faire ou ne pas faire tout au long de son séjour.

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve les documents mis à jour, à savoir, livret d'accueil, contrat de séjour et règlement de fonctionnement, pour les EHPAD places d'hébergement permanent et temporaire tels qu'annexés à la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 13 AVRIL 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le trente mars deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente.
Constatant l'absence de quorum et conformément à l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le sept avril deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Étaient présents (9) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Jacqueline RAUTUREAU

Étaient représentés (3) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Bernard DABRETEAU a donné pouvoir à Marie-Hélène Favreau – Madeleine GUITTET a donné pouvoir à Colette Jadaud

Étaient absents excusés (5) : Antoine CHEREAU – Béatrice GOIN – Dominique LANSON – Daniel ROUSSEAU – Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N° DEL20230413_21

Documents réglementaires des EHPAA

Madame la Vice-présidente rappelle à l'assemblée que la mise à jour des documents réglementaires permet la mise à jour des avancées législatives apportées par la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (LOI n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 dite loi ASV).

Madame la Vice-présidente rappelle à l'assemblée que des groupes de travail constitués de responsables de site, d'agents administratifs et d'animation, de présidents de Conseil de la Vie Sociale, se sont réunis les 13 et 20 janvier 2023 afin d'élaborer une mise à jour de l'ensemble des livrets d'accueil. Une relecture des travaux de groupe a été réalisée entre le 27 janvier et le 03 février.

Les documents qui sont soumis au vote sont le résultat de ce travail qui a consisté en une harmonisation des documents par type de résidence.

Le livret d'accueil est remis à chaque futur résident, le contrat de séjour détermine les termes du contrat qui lie le résident et le CIAS pendant la durée du séjour.

La mise à jour réglementaire du contrat de séjour est la plus pointue juridiquement car ce document régit les droits et les devoirs de chacun des contractants pendant toute la durée du séjour à la résidence, ainsi des désignations très spécifiques telles que : désignation de la personne de confiance, du référent familial, information sur les directives anticipées...

Le règlement de fonctionnement reprend en grande partie les règles du contrat de séjour, mais de façon plus pragmatique sur ce qu'il est possible de faire ou ne pas faire tout au long de son séjour.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 17 AVR. 2023

ID : 085-200073922-20230413-DEL20230413_21-DE

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve les documents mis à jour, à savoir livret d'accueil, contrat de séjour et règlement de fonctionnement pour les EHPAA tels qu'annexés à la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 13 AVRIL 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le trente mars deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente.

Constatant l'absence de quorum et conformément à l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le sept avril deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Étaient présents (9) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Jacqueline RAUTUREAU

Étaient représentés (3) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Bernard DABRETEAU a donné pouvoir à Marie-Hélène Favreau – Madeleine GUITTET a donné pouvoir à Colette Jadaud

Étaient absents excusés (5) : Antoine CHÉREAU – Béatrice GOIN – Dominique LANSON – Daniel ROUSSEAU – Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N° DEL20230413_22

Documents réglementaires de l'Accueil de Jour « La Passerelle » de la Résidence L'Arbrasève à Rocheservière

Madame la Vice-présidente rappelle à l'assemblée que la mise à jour des documents réglementaires permet la mise à jour des avancées législatives apportées par la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (LOI n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 dite loi ASV).

Madame la Vice-présidente rappelle également à l'assemblée que des groupes de travail constitués de responsables de site, d'agents administratifs et d'animation, de présidents de Conseil de la Vie Sociale, se sont réunis les 13 et 20 janvier 2023 afin d'élaborer une mise à jour de l'ensemble des livrets d'accueil. Une relecture des travaux de groupe a été réalisée entre le 27 janvier et le 03 février.

Les documents qui sont soumis au vote sont le résultat de ce travail qui a consisté en une harmonisation des documents par type de résidence.

Le livret d'accueil est remis à chaque futur résident, le contrat de séjour détermine les termes du contrat qui lie le résident et le CIAS pendant la durée du séjour.

La mise à jour réglementaire du contrat de séjour est la plus pointue juridiquement car ce document régit les droits et les devoirs de chacun des contractants pendant toute la durée du séjour à la résidence, ainsi des désignations très spécifiques telles que : désignation de la personne de confiance, du référent familial, information sur les directives anticipées...

Le règlement de fonctionnement reprend en grande partie les règles du contrat de séjour, mais de façon plus pragmatique sur ce qu'il est possible de faire ou ne pas faire tout au long de son séjour.

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

17 AVR. 2023 SLOW

ID : 085-200073922-20230413-DEL20230413_22-DE

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve les documents mis à jour, à savoir livret d'accueil, contrat de séjour et règlement de fonctionnement pour l'accueil de jour « La Passerelle » de la résidence L'Arbrasève à Rocheservière, tels qu'annexés à la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Glonette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 13 AVRIL 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le trente mars deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente. Constatant l'absence de quorum et conformément à l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le sept avril deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Étaient présents (9) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAUME – Jacqueline RAUTUREAU

Étaient représentés (3) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Bernard DABRETEAU a donné pouvoir à Marie-Hélène Favreau – Madeleine GUITTET a donné pouvoir à Colette Jadaud

Étaient absents excusés (5) : Antoine CHEREAU – Béatrice GOIN – Dominique LANSON – Daniel ROUSSEAU – Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N° DEL20230413_23

Documents réglementaires de la Résidence Autonomie OXALIS

Madame la Vice-présidente rappelle à l'assemblée que la mise à jour des documents réglementaires permet la mise à jour des avancées législatives apportées par la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (LOI n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 dite loi ASV).

Madame la Vice-présidente rappelle également à l'assemblée que des groupes de travail constitués de responsables de site, d'agents administratifs et d'animation, de présidents de Conseil de la Vie Sociale, se sont réunis les 13 et 20 janvier 2023 afin d'élaborer une mise à jour de l'ensemble des livrets d'accueil. Une relecture des travaux de groupe a été réalisée entre le 27 janvier et le 03 février.

Les documents qui sont soumis au vote sont le résultat de ce travail qui a consisté en une harmonisation des documents par type de résidence.

Le livret d'accueil est remis à chaque futur résident, le contrat de séjour détermine les termes du contrat qui lie le résident et le CIAS pendant la durée du séjour.

La mise à jour réglementaire du contrat de séjour est la plus pointue juridiquement car ce document régit les droits et les devoirs de chacun des contractants pendant toute la durée du séjour à la résidence, ainsi des désignations très spécifiques telles que : désignation de la personne de confiance, du référent familial, information sur les directives anticipées...

Le règlement de fonctionnement reprend en grande partie les règles du contrat de séjour, mais de façon plus pragmatique sur ce qu'il est possible de faire ou ne pas faire tout au long de son séjour.

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve les documents mis à jour, à savoir livret d'accueil, contrat de séjour et règlement de fonctionnement pour la résidence autonomie Oxalis, tels qu'annexés à la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

CONSEIL D'ADMINISTRATION CIAS MONTAIGU-ROCHESERVIERE REUNION DU 13 AVRIL 2023 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 17 AVR. 2023

ID : 085-200073922-20230413-DEL20230413_24-DE

L'an deux-mille-vingt-trois, le treize avril, à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le trente mars deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente. Constatant l'absence de quorum et conformément à l'article R123-17 du code de l'action sociale et des familles, le Conseil d'administration du CIAS Montaigu-Rocheservière dûment convoqué le sept avril deux-mille-vingt-trois par le Président Antoine CHÉREAU s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Madame Cécilia GRENET, 1^{ère} Vice-présidente.

Date d'affichage de la convocation : 7 avril 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 17

Étaient présents (9) : Marie-Paule BADREAU – Anthony BONNET – Lionel BOSSIS – Bernard CHAMPAIN – Marie-Hélène FAVREAU – Cécilia GRENET – Colette JADAUD – Anne-Marie JOUSSEAU – Jacqueline RAUTUREAU

Étaient représentés (3) : Jean-Michel BREGEON a donné pouvoir à Cécilia Grenet – Bernard DABRETEAU a donné pouvoir à Marie-Hélène Favreau – Madeleine GUITTET a donné pouvoir à Colette Jadaud

Étaient absents excusés (5) : Antoine CHEREAU – Béatrice GOIN – Dominique LANSON – Daniel ROUSSEAU – Isabelle RIVIERE

Assistaient également à la réunion : Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération – Laure RACAUD, Directrice Grand âge – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N° DEL20230413_24

Documents réglementaires du SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile)

Madame la Vice-présidente rappelle à l'assemblée que le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement étaient à ce jour inexistant sur le SSIAD.

Ces documents ont été travaillés en concertation afin de correspondre aux besoins du service rendu et sécuriser les relations entre le SSIAD et ces usagers.

Entendu l'exposé de Madame la Vice-présidente,
Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuver les documents, à savoir livret d'accueil, contrat de séjour et règlement de fonctionnement pour le SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile).

Fait à Montaigu-Vendée



Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gironette - CS 24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification